



Inscriptions dans les écoles publiques

Publié sur le site Ville de Wambrechies (<https://www.wambrechies.fr>)

Les demandes d'inscriptions pour l'année scolaire 2025/2026 sont ouvertes. Elles concernent les enfants qui ne sont pas encore scolarisés dans une école publique wambrechitaine.

Publié le 27 janvier 2025



Si vos enfants sont déjà inscrits dans une école publique à Wambrechies (Sévigné, Leroy, Ségur, Pasteur et Ferry), vous n'avez rien à faire : ils seront automatiquement inscrits pour l'année scolaire 2025/2026.

Cas des enfants qui passent en CP

Aucune démarche n'est à faire sur le portail pour les enfants actuellement en Grande Section et qui passent en Cours Préparatoire. Ils seront automatiquement inscrits pour l'année 2025/2026 comme suit :

- pour les Écoles Louis Leroy et Mme de Sévigné, les enfants iront à l'école Jules Ferry,
- pour l'école Mme de Ségur, les enfants iront à l'école Pasteur

En cas de divorce/séparation

En cas de divorce ou séparation, veuillez fournir (via le portail famille) la décision judiciaire justifiant l'attribution de la garde de l'enfant.

Une pré-inscription jusqu'à début mai pour les enfants qui ne sont pas encore inscrits

Vous arrivez sur la commune ? Votre enfant a 3 ans et va connaître en septembre prochain sa première rentrée ?

Si vos enfants ne sont pas encore inscrits dans une école publique wambrechitaine, il faut créer un compte sur le portail famille avant d'y inscrire vos enfants et de solliciter une pré-inscription dans l'école la plus proche de votre domicile ou dans celle du grand frère ou de la grande soeur (n'hésitez pas à consulter le tutoriel ci-dessous).

Votre demande sera alors soumise à validation de la direction de l'établissement scolaire souhaité.

Un retour validant ou non votre demande d'inscription vous sera fait sur le portail famille,

- **fin mai pour les enfants de la Petite Section au CM2,**
- **mi-juin pour les Toutes Petites Sections**

>>> [Accès au portail famille \[1\]](#) - Pour plus d'info : [Présentation du portail & tutoriel de création de compte \[2\]](#)

Une mise à jour toujours nécessaire en septembre

Si l'inscription est automatisée pour l'immense majorité d'entre-vous, il ne faut pas pour autant oublier de mettre à jour à la rentrée :

- votre quotient familial CAF en prenant une photo ou en scannant votre attestation (sous peine d'être facturés pour les services proposés par la Ville -cantine, garderies, accueils de loisirs...- en tranche maximale)
- de transmettre les photos ou scans des pages "vaccinations" du carnet de santé de vos enfants si de nouveaux vaccins ont été effectués, de renseigner vos éventuelles nouvelles adresses mail et postale, etc.

Pour tout renseignement complémentaire

N'hésitez pas à contacter :

- le service écoles de la mairie pour toute question sur la scolarité : secretariat.administratif@wambrechies.fr [3]

- le service guichet unique pour toute question sur le portail famille : guichet.unique@wambrechies.fr [4]

- [Portail Famille Accès](#) [5]
- [Présentation des écoles, des services périscolaires... Accès](#) [6]

URL de la source (modifié le 07/02/2025 - 10:30):

<https://www.wambrechies.fr/actualites/inscriptions-dans-les-ecoles-publiques-0>

Liens

- [1] <https://www.espace-citoyens.net/wambrechies/espace-citoyens/>
- [2] <https://www.wambrechies.fr/actualites/un-nouveau-portail-famille>
- [3] <mailto:secretariat.administratif@wambrechies.fr>
- [4] <mailto:guichet.unique@wambrechies.fr>
- [5] <https://www.wambrechies.fr/services-en-ligne/portail-famille>
- [6] <https://www.wambrechies.fr/vie-scolaire>